

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le mercredi 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUTH Cyril, Maire de Mantes-la-Ville

Etaients présents : M. NAUTH, M. MORIN, Mme GENEIX, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, Mme BAILLEUL, Mme GRENIER, M. JUSTICE, Mme MACEDO DE SOUZA, Mme TRIANA, M. HUBERT, M. MARUSZAK, Mme MELSE, Mme HERON, M. MARTIN, Mme BROCHOT, M. GASPALOU, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme GUILLEN, M. AFFANE, Mme LAVANCIER, M. VISINTAINER et M. CARLAT

Absents : M. PAILLET, M. BRY, M. GEORGES, M. DAVENET Éric, M. DAVENET Alexis, M. OMET, Mme MESSDAGHI et M. BENMOUFFOK

Absents excusés : Mme BAURET

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :
Mme BAURET à M. GASPALOU

Monsieur NAUTH : « Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il est 19 heures 01, le Conseil Municipal de ce soir peut commencer. Tout d'abord, la lecture des pouvoirs. Madame BAURET a donné son pouvoir à Monsieur Serge GASPALOU. Je vous propose d'enchaîner avec l'approbation des Conseils Municipaux en date des 5 et 10 septembre 2018. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Monsieur VISINTAINER. »

Monsieur VISINTAINER : « Monsieur le Maire bonsoir, Mesdames et Messieurs bonsoir. Et bien écoutez, comme d'habitude, vous n'êtes pas assez donc je vous souhaite une bonne soirée. »

Monsieur NAUTH : « Bonsoir. »

Monsieur NAUTH clôt la séance du Conseil Municipal à 19 heures 02.